

Initiatives ministérielles

constaterez peut-être que le fait d'être indulgent dans vos décisions serait à l'avantage de tout le monde.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député sait que la présidence est toujours indulgente et qu'elle cherche à aider les députés. Je voulais juste faire un rappel au député et à tout autre député qui parlera de ces motions.

M. Fisher: Monsieur le Président, merci de me faire remarquer cela. J'avais l'intention de parler des motions incessamment. En dépit de la situation où l'égalité, les droits de la personne, la justice et l'équité prévalent, où nous avons essayé d'éliminer de notre société tous les mots de ce genre, on utilise encore «chairman» en anglais. On devrait dire «chair» ou «chairperson», car «chairman» est blessant. Ce n'est là qu'un exemple montrant que le gouvernement ne comprend pas l'essence même du sujet dont on parle ici. Je remercie le président d'avoir porté cela à mon attention.

• (1610)

En 1987, lorsque le gouvernement a présenté les paiements de péréquation, théoriquement parce qu'il avait fait preuve de discrimination à l'égard de certains groupes et qu'il fallait améliorer la situation, il n'y a pas eu de paiements après le 26 juillet 1987 et ce, jusqu'à novembre de cette année. Il y a d'ailleurs une chose incroyable à ce propos, c'est que dans le calcul de la pension, on ne tient pas compte des paiements de péréquation, que le gouvernement a versé de bien mauvais gré, me semble-t-il.

Un groupe, constitué surtout de femmes, est peut-être intentionnellement privé de ses prestations complètes de pension en raison de l'intransigeance du gouvernement à ne lui donner le traitement que son travail mérite. La question principale dans le problème dont nous sommes saisis, en ce qui concerne le groupe HS, c'est que non seulement le gouvernement ne paiera pas, mais il n'inclura pas cela dans les salaires. Voilà la question.

Quand j'ai parlé de justice, l'autre jour, c'est précisément à cela que je faisais allusion. C'est une question de justice que ces gens reçoivent un salaire égal. D'une façon ou d'une autre, le gouvernement devrait être forcé d'inclure ces paiements de péréquation à partir du mo-

ment où la question a été soulevée pour la première fois, ou bien il devrait le faire volontairement.

Je vois que mon temps est presque écoulé, monsieur le Président. Je suis sûr que j'aurai des occasions de parler plus tard, mais je vous remercie d'avoir porté à mon attention le sujet de la motion.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Halifax-Ouest et ensuite au député de Churchill.

M. Crosby: Puis-je passer après le député de Churchill?

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Churchill.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire. Je réalise qu'il voudrait parler après moi pour essayer de justifier l'inaction du gouvernement.

Monsieur le Président, j'ai entendu votre décision concernant le fait qu'il faut nous en tenir à l'objet de la motion, mais au lieu d'intervenir plusieurs fois cet après-midi, je voudrais parler de notre position sur le projet de loi et sur les amendements proposés par le député de Saskatoon—Dundurn au nom du Nouveau Parti démocratique.

On a fait grand cas du fait que le Nouveau Parti démocratique a refusé que ce projet de loi soit adopté lundi soir. Nous avons refusé parce que nous ne pouvions pas accepter que des travailleurs ne puissent pas négocier leur convention collective ou qu'un bureau de conciliation décide, dans ce cas, de la classification des postes.

Nous croyons que tous les travailleurs, qu'ils soient assujettis à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ou au Code canadien du travail, devraient avoir les mêmes droits de négocier un élément aussi fondamental et aussi important que la classification des emplois. Nous croyons que c'est doublement important dans le cas qui nous occupe parce qu'il est question d'un mécanisme visant à prévoir l'équité salariale dans la convention collective.

Nous avons dit très clairement que nous acceptons le fait que la question de la disparité salariale entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest devait être réglée. Nous avons dit très clairement que nous ne voulions mettre aucune vie en danger, mais que nous n'allions pas compromettre nos principes en ce qui concerne ces deux points très importants, soit l'équité sala-